

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE SURY PRES LERE

ARRETE MUNICIPAL N° 01/2014
du 21 Janvier 2014

relatif à l'annexion au plan local d'urbanisme ou au plan d'occupation des sols en tenant lieu du plan de prévention des risques « inondation et coulées de boue » dans le Sancerrois, approuvé par l'arrêté inter-préfectoral n° 2013-1-1609 du 20 décembre 2013.

Le Maire de la commune de Sury Près Léré,

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.562-4 ;

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié, relatif à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2013-1-1609 du 20 décembre 2013 portant approbation du plan de prévention des risques « inondation et coulées de boue » dans le Sancerrois.

ARRÊTE

Article Unique :

Le plan de prévention des risques « inondation et coulées de boue » dans le Sancerrois est annexé par le présent arrêté au Plan Local d'Urbanisme de la commune de SURY PRES LERE, approuvé le 24 janvier 2008 et sera tenu à disposition du public.

Ce plan comprend :

- 1) La notice de présentation,
- 2) Un atlas des cartes d'historicité
- 3) Un atlas des cartes des aléas,
- 4) Un atlas des cartes des enjeux,
- 5) Un atlas des cartes de zonage réglementaire,
- 6) Un atlas des cartes pédagogiques,
- 7) Un règlement

Le Maire,
Pascal Viguié

